

Metz, le 7 février 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau / Police de l'eau Le responsable de l'unité police de l'eau, par intérim
Délégation Territoriale de Sarreguemines

Affaire suivie par : Romain DECCO
Tél : 03 87 28 30 84
E-mail : romain.decco@moselle.gouv.fr

à
GRTgaz
9 avenue de l'Europe
92 270 BOIS COLOMBES

À l'attention de M. Jean-Paul THUMSER-HENNER

OBJET : Dossier de déclaration concernant les travaux d'inspection et de réparation d'une canalisation de transport de gaz sur la commune de FILSTROFF
Décision

RÉF. : DIOTA-250122-153344-713-009

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif aux :

**• travaux d'inspection et de réparation d'une canalisation de transport de gaz
sur la commune de FILSTROFF**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 22 janvier 2025, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Conformément au récépissé de déclaration qui vous a été transmis, vous ne pouvez pas débiter les travaux avant le 24 mars 2025. Ces derniers devront être réalisés conformément au dossier déposé.

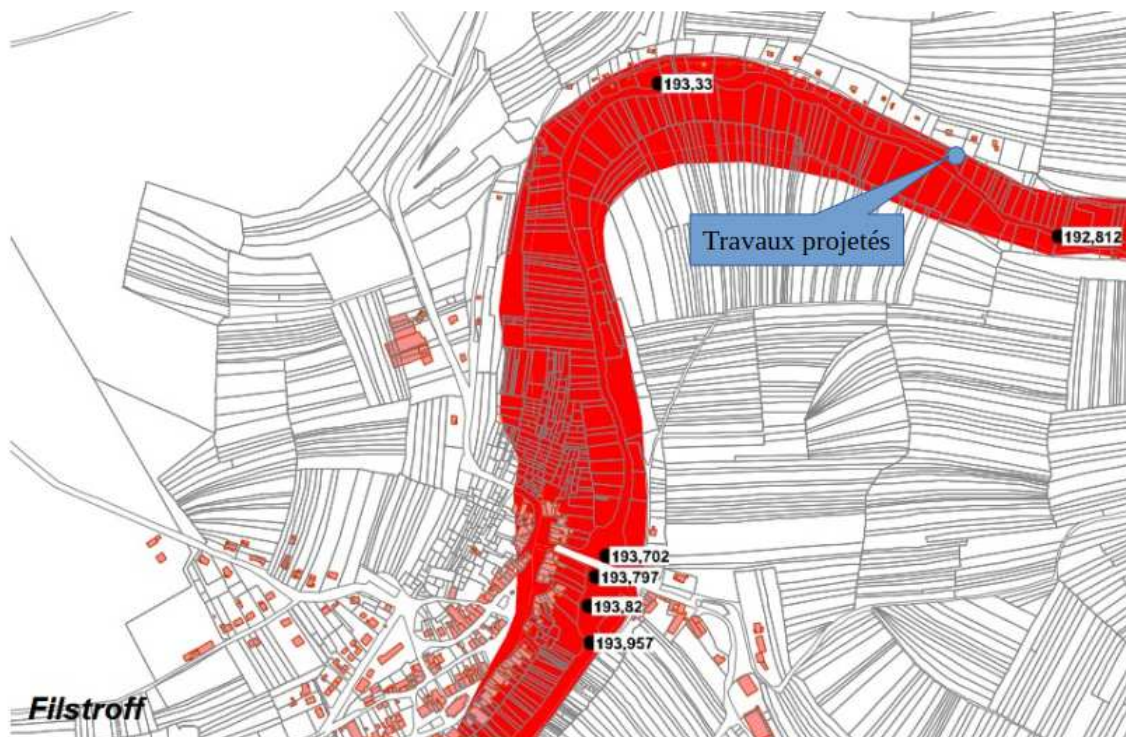
La police de l'eau devra être avertie 15 jours avant de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement.

À l'issue des travaux, je vous remercie de me faire parvenir le compte-rendu complété présent en PJ conformément à la réglementation en vigueur.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de FISTROFF où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je tiens à vous informer que les travaux ont lieu en rive gauche de la Nied Réunie, dans une zone inondable d'aléa fort à très fort.

Etrait de l'Atlas des Zones Inondables – La Nied Réunie – Secteur de FILSTROFF :



Le mois de mars (tel que mentionné dans le dossier) n'étant pas la période idéale, il serait préférable de réaliser ces travaux en période d'étiage.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>. Pour les IOTA à finalité agricole, à peine d'irrecevabilité, les tiers sont tenus de notifier leur recours contentieux à l'auteur de la décision et au bénéficiaire de la décision, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours contentieux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le responsable de l'unité police de l'eau,
par intérim,

Laurent STAAB

Copie pour information:

- Société SURVEY
Chemin d'Enrobert
32200 GIMONT
- Commune de FILSTROFF
127 Rue Principale, 57320 FILSTROFF



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires
de la Moselle**

Bilan de fin de chantier suite à procédure loi sur l'eau

Ce formulaire et ses annexes sont à transmettre par mail à l'adresse :
ddt-se-pe@moselle.gouv.fr

Coordonnées du pétitionnaire

Organisme / raison sociale :
Nom et Prénom :
Adresse complète :
Téléphone :
Adresse de messagerie :

Dossier concerné

Intitulé du dossier :
Référence administrative du dossier : (N° cascade ou DIOTA)
Sur la commune de :

La localisation figure en annexe sur un extrait de fond de carte IGN à une échelle lisible.

Déroulement des travaux

Date de début : _____ Date de fin : _____

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Mesures prises pour respecter les prescriptions de l'APG et du dossier :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Impacts

Effets identifiés de l'aménagement sur le milieu et sur l'écoulement des eaux, si concerné.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Écarts avec le dossier

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Autres informations

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Liste des pièces à fournir

- Localisation du projet avec fond de carte IGN ;
- Plan de récolement ;
- Photographies du site avant et après travaux ;
- l'ensemble des pièces demandées par dans les arrêtés de prescriptions générales relatifs aux rubriques de votre projet.